



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée unique du souvenir

Question écrite n° 15380

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants au sujet d'une éventuelle mise en place d'une journée unique du souvenir, englobant l'ensemble des commémorations actuelles. Se faisant l'écho de certaines associations essonniennes, elle relaie leurs inquiétudes quant au travail de mémoire qui pourrait être remis en cause. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque l'inquiétude de certaines associations d'anciens combattants suite à la proposition d'autres associations de voir instituer une journée nationale du souvenir, commune à tous les conflits. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants tient à préciser qu'il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de soutenir cette initiative. En effet, il remarque que les Français dans leur ensemble, et plus encore ceux d'entre eux qui possèdent un titre de combattant ou de victime civile de guerre, demeurent fortement attachés au calendrier commémoratif que l'histoire nous a légué. Pour cette raison, il n'apparaît pas opportun de modifier l'état de chose existant.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15380

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2333

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4754